Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des Sols

 U_{7}^{8}

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, MSATHEROSERICHI, 249834 AND APPOLLA PROBLE, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory Excultorité de la company de la comp

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représentée par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représentée par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Dénomination de la voie projetée située dans le prolongement de la rue Edmond Darbois

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005 dont la dernière évolution résulte de la mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique pour les travaux nécessaires à la réalisation du métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris (ligne 15 ouest), telle qu'approuvée par le décret n° 2022-457 du 30 mars 2022,

Vu la ZAC des Agnettes créée par délibération du conseil municipal en date du 10 février 2016 et modifiée par délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle nord de Seine en date du 4 février 2021,

Considérant la voie projetée située dans le prolongement de la rue Edmond Darbois,

Considérant la nécessité de lui attribuer un nom,

Considérant la proposition de la commission de dénomination des voies et des établissements publics du 15 février 2022 d'attribuer le nom de rue Edmond Darbois,

Vu l'avis de la commission intérréssée,

DELIBERE

Article 1:

Décide d'attribuer à la voie projetée située dans le prolongement de la rue Edmond Darbois, telle qu'elle figure au plan, ci-joint le nom de rue Edmond Darbois.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

le 4 14012022

Affiché le Jol Jol 2022

Exécutoire le 10/10/2022

Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 6 octobre 2022